

Maisons-Alfort, le 6 juillet 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
du produit biocide PERFORMANCE DDM +,
revente de BLASTER**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la Société ELIPRO 33 de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **PERFORMANCE DDM+**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **PERFORMANCE DDM+**, revente de **BLASTER**.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit **PERFORMANCE DDM+** est un biocide de type 4 composé de 49,5 g/L de chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium se présentant sous la forme d'un liquide.

Le chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium
N° CAS :	68424-85-1
Type de produit :	4

CONSIDERANT

Qu'en réponse aux demandes de compléments d'informations de l'Anses du 19 janvier 2012 et du 9 mai 2012, le pétitionnaire a déclaré annuler la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **PERFORMANCE DDM+**, revente de **BLASTER**.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Anses estime que la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20110087 du produit biocide PERFORMANCE DDM + revente du produit BLASTER (AMM n° 9800534) est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : revente, chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium, TP4